



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre la précarité et développement durable

Question écrite n° 30551

Texte de la question

Mme Aude Luquet interroge Mme la ministre de la transition écologique et solidaire sur la conciliation entre la lutte contre la précarité et le développement durable. Face à une économie durement touchée par la crise du coronavirus, il va falloir investir des milliards d'euros pour relancer l'activité. Investir, oui, mais pas n'importe comment. Si beaucoup a déjà été fait pour rendre le modèle français plus vertueux (fin de la production d'hydrocarbures, loi d'orientation des mobilités, loi sur l'économie circulaire), il va falloir profiter de cette relance pour accélérer encore un peu plus la transition. Il faut impérativement favoriser les secteurs et les acteurs qui s'inscrivent pleinement dans un avenir fondé sur le développement durable car se sont eux qui feront les emplois de demain. Au-delà des entreprises, c'est aussi aux « consom'acteurs » et aux citoyens de soutenir cette transition. Or la crise que l'on vit va plonger encore un peu plus de personnes dans la précarité. Face à des fins de mois difficiles, il est alors bien souvent compliqué pour des ménages de privilégier, par exemple, le « made in France », le « bio » ou de changer de véhicule pour un modèle plus durable, et ce malgré les aides. Ainsi, elle lui demande quels sont les moyens que le Gouvernement compte mettre en œuvre pour concilier lutte contre la précarité et développement durable.

Données clés

Auteur : [Mme Aude Luquet](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (1^{re} circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30551

Rubrique : Développement durable

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2020](#), page 4360

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)